

# «On a le droit de refuser de pardonner»

Laurence Devillairs, philosophe

Le pardon a bonne presse. La vengeance, beaucoup moins. Le premier passe pour une preuve de grandeur, de maturité, parfois même de bonne santé psychique. La seconde, pour une passion honteuse, archaïque, toujours soupçonnée de vouloir ajouter de la violence à la violence. A l'époque de la résilience obligatoire, il ne suffirait plus aux victimes de survivre: elles devraient «avancer», «tourner la page», se reconstruire avec élégance et, au terme de ce parcours exemplaire, pardonner. Laurence Devillairs prend cette morale à rebours. Dans *Vengeance. Le droit de ne pas pardonner* (1), elle soutient que le refus de pardonner n'est pas nécessairement un enfermement dans la haine. Il peut être une manière de restituer la faute à celui qui l'a commise, de reprendre possession de soi et de maintenir ouverte l'exigence de justice.

Normalienne, agrégée et docteure habilitée à diriger des recherches en philosophie, enseignante à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Laurence Devillairs a consacré une part importante de son travail à la philosophie morale: le bien et le mal, le bonheur, la beauté, la possibilité de mener une vie digne.

Par  
**Nidal Taibi**

Avec ce nouvel essai, elle descend vers une région moins avouable de l'existence morale.

Le propos est radical, un peu provocateur, mais il ne célèbre ni la vendetta, ni le lynchage, ni le plaisir de nuire. La philosophe cherche à rendre à la vengeance son sens premier: une protestation contre l'injustice, une mémoire du mal, le refus que l'impunité et le mensonge referment trop vite l'histoire. De l'inceste aux violences sexuelles, des silences familiaux aux abus institutionnels, des procès classés sans suite aux réconciliations politiques imposées, elle interroge ce que les discours sur la réparation escamotent parfois: certaines atteintes ne peuvent être compensées, et aucune somme, aucune séance de dialogue, aucune injonction thérapeutique ne rendra la vie qui aurait dû être vécue.

*Pourquoi fallait-il aujourd'hui, pour vous, défendre le refus de pardonner?*

Il existe de nos jours une obligation à pardonner qui pèse sur les victimes, et qui ajoute à la violence de l'injustice qu'elles ont subie: elles doivent impérativement «avancer», «tourner la page», ...



Le grand  
entretien

... «se réparer», être dans une démarche «constructive», et donc pardonner. Ces injonctions se veulent à la fois morales, sociales et cliniques: on serait quelqu'un de bien, un citoyen modèle et une personne en bonne santé psychique dès lors qu'on accèderait au pardon. Mais qu'est-ce qui le prouve? Ce sont là des affirmations qui doivent beaucoup à l'idéologie positive ayant cours aujourd'hui.

*Votre réflexion n'est pas seulement théorique, elle part aussi de votre propre expérience.*

Tout à fait. C'est lorsque je me suis autorisée à ne pas pardonner l'injustice endurée que j'ai enfin vu clair. J'ai compris que je n'étais coupable de rien, que seuls les coupables étaient coupables. C'est à ce moment-là seulement que, oui, la honte a changé de camp: je suis entrée en possession de moi-même et j'ai mesuré le caractère irréparable de ce que j'avais subi. Ce refus de pardonner, qui est déjà la vengeance, m'a ramenée au royaume des vivants. Car il a été le moyen de retrouver une dignité, une assurance, l'honneur d'être soi que les coupables avaient piétinés.

*L'époque valorise la réparation, la résilience, la reconstruction, le «tourner la page». Cela vous semble-t-il problématique?*

Il y a quelque chose d'indécent à sommer la victime de se hâter vers le retour à la normale, de mettre fin à sa juste colère. Cela revient à minimiser la gravité des fautes. L'injustice n'est pas un accident qu'on surmonterait, un simple dysfonctionnement. La violence que l'on subit, comme victime, prive de soi-même, de la vie qu'on aurait dû mener. Elle introduit dans l'existence de la victime une rupture irrémédiable, une béance. Comment réparer un tel vide? On se le demande. Ce qu'on leur a pris (l'insouciance, la paix, la personne qu'on était) ne sera ni rendu, ni compensé. On ne tourne pas la page sur un tel anéantissement.

*Vous écrivez que certaines injustices sont irréparables. Auxquelles pensez-vous?*

Je parle d'injustices qui tuent l'âme d'une personne: l'inceste, le viol, la terreur morale, ce qui relève de violences physiques, sexuelles et psychologiques. L'injustice ajoute à la violence le cynisme insupportable du mensonge, qui fait passer la victime pour responsable, le faux pour le vrai, la brutalité pour un bien. On dit souvent que de telles injustices rabaissent un être humain au rang de chose. C'est inexact. Une chose a une utilité et une fonction. Or, l'injustice fait qu'on a la certitude d'être totalement inutile, et pire que cela: sale, c'est-à-dire indigne de respect et de la moindre considération. Cet avilissement est bien plus effroyable qu'une chosification. Les injustices irréparables sont celles qui déposèdent de soi-même: vous n'avez plus rien à vous, ni histoire, ni souvenirs, ni intériorité. Rien ne peut réparer ce qui a ainsi été avili.

*A vous entendre, vous reconnaissez, en filigrane, une dignité au désir de vengeance...*

Nous avons une représentation caricaturale et fautive

de la vengeance: elle serait pulsionnelle, aveugle, sanglante et n'apporterait jamais aucune satisfaction à qui l'éprouve. Il y a une unanimité contre elle, une volonté tout à la fois morale, sociale, juridique et religieuse de la condamner.

*Pourquoi?*

Parce que c'est un désir éminemment subversif: la vengeance, c'est toujours David contre Goliath, le faible contre le tout-puissant, l'anonyme contre la célébrité, l'individu contre une institution. Les victimes qui ne pardonnent pas font peur: elles dénoncent qui se croit au-dessus des lois, accusent les instances qui n'ont pas su les protéger. Le désir de vengeance est le grain de sable qui empêche un retour expéditif à la normale. Il n'est rien d'autre, absolument rien d'autre, que le fait de réclamer justice, comme l'indique d'ailleurs l'étymologie. C'est vouloir remettre de l'ordre dans le désordre, celui qu'apportent l'abus de pouvoir et le mensonge. Le vengeur est avant tout un justicier.

*Comment distinguer la «vengeance juste» de la vendetta, de la cruauté ou du simple plaisir de voir l'autre souffrir?*

Tout n'est pas susceptible d'appeler la vengeance et tout ne mérite pas d'être appelé vengeance. La haine, qu'elle soit individuelle, raciale, idéologique ou politique, la vendetta, le lynchage, la cruauté ne sont pas la vengeance. La vendetta consiste à ne respecter aucune loi commune pour ne retenir que les codes

**Pour Laurence Devillairs, les propos du père Bacho, responsable de la cellule d'écoute des prêtres de Bétharram, «escamotent la reconnaissance des fautes».**



# «L'injustice n'est pas un accident qu'on surmonterait, un simple dysfonctionnement.»



BELGA

d'un clan, les intérêts d'un groupe. Elle soutient que, le monde étant injuste, on est autorisé à ajouter de l'injustice à l'injustice. La vengeance déclare, à l'inverse, que, si le monde est injuste, il est essentiel de rétablir la justice. Le vengeur ne vise pas à s'ériger à son tour en agresseur. Il ne veut qu'une chose: se tenir enfin droit devant qui l'a humilié. La brutalité, la loi du plus fort, l'agressivité frustrée, les représailles haineuses ne sont pas des vengeance justes. Elles ne mettent pas en cause l'injustice; elles l'instaurent. Aristote, un des très rares philosophes à avoir accordé une valeur positive à la vengeance et à la colère qui la nourrit, l'affirme: la vengeance est moins le plaisir de nuire que l'espoir de voir la justice rétablie. Et il montre, ce qui me paraît fondamental, que le seul fait d'imaginer sa vengeance, de désirer agir est déjà l'accomplissement de la vengeance.

***Vous définissez la vengeance comme une «émotion éthique». La formule surprend, tant on associe spontanément la vengeance à l'irrationnel, à la pulsion, au désordre...***

La vengeance n'est pas la négation de la justice, mais ce qui l'accompagne, comme une indignation qui ne veut pas céder. Le vengeur affirme que la distinction entre le bien et le mal est non négociable, qu'il n'y a pas de zone grise, que tout coupable est responsable. La vengeance est pour moi comme une vigilance, une mémoire du mal. Elle est là pour dénoncer nos lâchetés. Parce qu'elle refuse de laisser le monde aux mains des méchants.

***Votre livre contient une critique très vive de la «réparation» et de la justice restaurative...***

L'idée de réparation est à la mode, parce que cela participe d'une pensée magique, comme si toute faute était réparable, comme s'il n'y avait rien de tragique, rien d'insurmontable. Or, l'injustice est tragique, elle met en défaut le besoin de sens et de justice. Rien ne peut l'expliquer, rien ne peut l'excuser.

***Que lui reprochez-vous exactement? De vouloir réparer, ou de demander aux victimes d'entrer dans un processus d'harmonie avec celui qui les a détruites?***

Il faut commencer par rappeler que la «justice» restaurative n'est en rien une justice: elle ne condamne pas le coupable et n'innocente pas la victime. Elle ne devrait donc en aucun cas se substituer au procès pénal ou réclamer des victimes, comme c'est souvent le cas, qu'elles renoncent aux recours juridiques. Cette voie restaurative consiste en séances d'écoute et de parole où victimes et coupables sont appelés à dialoguer. Comme si tout était soluble dans le dialogue. Ce qui, d'ailleurs, selon moi, entraîne une confusion autour de la culpabilité; tous, victimes comme agresseurs, étant censés communier dans une même volonté de réconciliation. Mais de quoi la victime pourrait-elle donc bien être coupable? Dans la logique de la justice restaurative, sans doute de son refus de pardonner.

***La réparation est souvent présentée comme un progrès par rapport à la justice punitive classique. Pourquoi suggérez-vous qu'elle risque parfois de dépolitiser l'injustice, en transformant un problème de domination ou d'institution en travail psychologique sur soi?***

Quand le père Bacho, responsable de la cellule d'écoute des prêtres de Bétharram (NDLR: où ont été perpétrés, par des religieux et des laïcs, des violences psychologiques et sexuelles pendant des décennies), parle de «journées mémorielles», d'«émotion» et de «compassion», je suis saisie de colère. Ces propos sont indécents, car je les soupçonne d'escamoter la reconnaissance du caractère systémique, institutionnalisé des fautes commises. La justice restaurative supprime, en effet, toute dimension politique et sociale à l'injustice, en la réduisant à un problème interindividuel, en transformant la responsabilité d'une institution en une affaire psychologique. Or, la violence de l'injustice ne se résume pas à la malencontreuse rencontre entre victime et coupable. Elle est due à l'abus de pouvoir, à l'absence de dispositifs de contrôle et de contre-pouvoirs, au silence et aux complicités, à la passivité face aux malversations et aux maltraitements. Ce sont là des faits objectifs qu'aucune «séance mémorielle» ne peut corriger. Les «masterclass» de la restauration, comme certaines se dénomment, ne sont d'aucun effet sur les structures de domination. Les violences psychologiques ou sexuelles représentent de telles ruptures du pacte social que leur traitement doit s'opérer de manière publique, nationale. C'est toute une chaîne d'impunité ...



**«De quoi une  
victime  
pourrait-elle bien  
être coupable?  
De son refus  
de pardonner?»**

... et de contraintes qui est en jeu, et qui rend l'agression toujours possible. La question ne devrait pas porter sur ce que la victime a fait ou n'a pas fait, mais sur ce que l'agresseur, qui était en situation de domination, s'est permis de faire. Si l'on est agressé par une personne, c'est parce que tout un système le permet.

***Vous montrez que le droit ne peut pas simplement devenir l'instrument de la vengeance. Mais vous refusez aussi une justice qui demanderait à la vengeance de se taire complètement...***

La vengeance n'est pas le droit, et le droit n'est pas la vengeance poursuivie par d'autres moyens, puisqu'il réclame, au contraire, d'y renoncer. Il faut que la vengeance se taise pour que la justice puisse se dire. Le procureur ne venge pas la victime mais sanctionne, au nom de la société, la transgression de la loi. En réalité, c'est le procès, et non la vengeance, qui établit une sorte de loi du talion, «œil pour œil», en proportionnant la réparation à la faute. Mais la souffrance de la victime ne prend pas fin pour autant: ce qu'elle a subi, elle l'a subi à tout jamais. Sa douleur reste irréparable et ne peut se traduire en dommages et intérêts.

***La justice peut donc reconnaître la victime et désigner le coupable, sans jamais lui rendre ce qui lui a été pris?***

Je ne nie en aucune manière le caractère indispensable de la justice institutionnelle. Elle instaure une différence radicale entre le coupable et la victime: aucune confusion n'est désormais permise, la victime est reconnue comme telle. Mais la victime ne désire pas l'instauration d'une compensation: elle voudrait que ce qui a eu lieu n'ait jamais eu lieu, qu'on lui rende sa vie perdue. A quoi il faut ajouter la douleur insurmontable du non-lieu, du classement sans suite, de la prescription des faits, qui sont comme un outrage supplémentaire. Avant que la cour ne formule une condamnation selon la loi, la victime pourrait se voir accorder la possibilité de préciser le sens de la condamnation qu'elle attend. Elle pourrait exprimer alors son refus de pardonner. Ce serait là renouer avec une pratique ancienne du droit: pendant des siècles, en France, la victime a assuré une fonction accusatrice, avant que l'Etat ne s'octroie le privilège de la réponse pénale. Je sais, pour avoir interrogé des avocats, que les témoignages de victimes faisant part d'une colère vindicative sont filtrés et rarement lus à l'audience. Pourquoi, au lieu d'exiger de la victime qu'elle renonce à de telles émotions, ne pas les confier à la justice?

***La société soupçonne souvent les victimes qui refusent de pardonner de rester prisonnières du passé...***

Je pense qu'il s'agit d'une pure construction liée au triomphe de la psychologie positive, qui n'admet ni tragique, ni passion réfractaire, comme la vengeance et la colère. Vouloir se venger apporte, tout autant que le pardon, le bénéfice de ne pas s'identifier à ce qu'on a subi. Elle permet de tourner le dos à la honte comme à la peur. Selon moi, la vengeance la plus accomplie est

## Bio express

**1969**

Naissance,  
à Besançon.

**1998**

Publie Descartes,  
Leibniz. Les vérités  
éternelles (PUF).

**2004**

Rejoint les éditions  
du Seuil où elle  
s'implique dans  
la collection  
et la diffusion  
d'ouvrages  
historiques et  
philosophiques.

**2010**

Publie Brèves  
de philo. La sagesse  
secrète des phrases  
toutes faites (Points).

**2017-2020**

S'investit dans  
la philosophie  
morale avec *Guérir  
la vie par  
la philosophie* (PUF),  
*Un bonheur sans  
mesure* (Albin  
Michel) et *Etre  
quelqu'un de bien.  
Philosophie du bien  
et du mal* (PUF).

**2022**

*Petite philosophie  
de la mer*  
(La Martinière).



la damnatio memoriae, la condamnation à l'oubli: l'autre n'existe plus. La vengeance exile ceux qui vous ont exilé. C'est un oubli actif, qui dénoue la dépendance envers l'offenseur. Il n'a plus de pouvoir sur vous. Il n'a plus de visage. Vous n'avez plus rien à partager avec lui, ni dialogue ni monde: il est, au sens strict, immonde. La vengeance est véritablement affirmation de soi, pulsion de vie. Elle est la revendication du droit à être libre; libéré de l'impuissance comme du pardon.

***Le pardon familial occupe une place très particulière: on pardonne aux parents, aux frères, aux enfants, aux conjoints, parce que le lien semble plus fort que la faute. Dans quelle mesure la famille est-elle l'une des institutions où l'injonction au pardon peut être la plus violente?***

J'ai rencontré une victime qui me disait avoir pardonné à son père parce qu'elle se sentait coupable de ne pas le faire. En réalité, ce n'est pas là pardon, mais culpabilité. Ce sentiment est très fort au sein de la famille, qui est normalement fondée sur l'amour inconditionnel et la sécurité. Il est très difficile de désirer se venger de ces institutions du bien, prétendument du bien, parce que cela vous donne le sentiment de verser dans le camp du mal. Il en va de même pour l'Eglise, qui prône la charité: qui êtes-vous pour dénoncer une telle institution?

***Etablissez-vous un parallèle entre les deux?***

La famille comme l'Eglise sont des lieux de pouvoir, et donc aussi de potentiels lieux de domination. Il est primordial de ne pas les laisser se constituer en zone de non-droit. La protection de l'enfance, la reconnaissance des droits de l'enfant, l'instauration de contre-pouvoirs, la levée de l'opacité du fonctionnement des institutions sont des mesures nécessaires et urgentes.

***Dans les conflits politiques, coloniaux ou géopolitiques, on demande souvent aux peuples blessés de se réconcilier. Dans quelle mesure peut-il y avoir réconciliation sans reconnaissance intégrale du tort, sans sanction, sans transformation des structures qui ont rendu la violence possible?***

Tout d'abord, en géopolitique, on parle très souvent de vengeance alors qu'il s'agit de haine, d'affirmation de la loi du plus fort ou de poursuite d'intérêts particuliers. La vengeance permet d'excuser la logique de guerre. Ensuite, on peut engager un processus de réconciliation au sein d'une nation ou entre des Etats sans que, à l'échelon individuel, les victimes aient le sentiment que justice a été faite. J'ai parlé avec une victime de violence au Rwanda. Sa crainte des bourreaux n'a pas cessé avec la paix: dorénavant, elle a peur de croiser son offenseur dans la rue. On peut donc avoir reconstitué le tissu social d'une société sans être parvenu à donner aux victimes le sentiment de justice. ●

(1) *Vengeance. Le droit de ne pas pardonner*, par Laurence Devillairs, Stock, 256 p.